

# Sur quels revenus pourrez-vous compter à la retraite?

## Il existe trois sources de revenu à la retraite :

- le programme fédéral de la **Sécurité de la vieillesse**;
- le **Régime de rentes du Québec**;
- les **régimes privés de retraite** (fonds de pension, RVER, REER, etc.) et l'**épargne personnelle**.

**Commencez à épargner pour votre retraite dès votre entrée sur le marché du travail.** Ainsi, le temps jouera en votre faveur et votre capital de retraite aura le temps de fructifier.

## Nous joindre

### Par Internet

[www.retraitequebec.gouv.qc.ca](http://www.retraitequebec.gouv.qc.ca)

### Par téléphone

**418 643-5185** (région de Québec)  
**514 873-2433** (région de Montréal)  
**1 800 463-5185** (sans frais)

1141-RRQ (2018-01) F

## Mon dossier

Accédez à votre dossier  
en tout temps

## RETRAITE QUÉBEC

Régime de rentes du Québec

# Bienvenue au Régime de rentes du Québec



Un régime d'assurance  
public et obligatoire pour les  
travailleuses et les travailleurs  
de 18 ans ou plus

# Que vous offre le Régime de rentes du Québec?

## Le Régime, c'est d'abord une rente de retraite.

Le montant de votre rente de retraite dépendra :

- du **nombre d'années** pour lesquelles vous aurez cotisé;
- des **revenus de travail** sur lesquels vous aurez cotisé;
- de l'**âge** auquel vous commencerez à recevoir votre rente.

Vous pouvez obtenir votre rente de retraite à partir de 60 ans. Pour la recevoir, vous devez avoir cotisé au Régime pour au moins **une année**.

Si vous commencez à recevoir cette rente à 65 ans, elle remplacera environ 25 % des revenus sur lesquels vous aurez cotisé.

## Le Régime, c'est aussi une protection pour vous et vos proches.

À certaines conditions, nous versons :

- des **prestations de survivants** pour votre famille lors d'un décès;
- des **prestations pour invalidité** si vous avez une invalidité grave et permanente et êtes incapable, en raison de votre état de santé, d'exercer un emploi à temps plein.

Pour recevoir une rente, vous devez en faire la demande. Pour plus d'information, visitez notre site Web.

Savez-vous que vous pourriez aussi recevoir une pension d'un pays étranger si vous travaillez à l'extérieur du Canada? Cela est possible grâce aux **ententes internationales de sécurité sociale** conclues par le gouvernement du Québec avec plusieurs pays.



## Combien vous coûte le Régime?

Le Régime est financé par les cotisations des travailleurs et des employeurs.

En 2018, le taux de cotisation au Régime est de 10,80 %. Si vous êtes un travailleur salarié, vous payez la moitié de ce taux, soit 5,4 %, et votre employeur paie l'autre moitié. Vous cotisez au Régime dès que vos revenus de travail annuels dépassent l'exemption générale, soit 3 500 \$.

Il y a un **maximum de revenus de travail** sur lesquels vous pouvez cotiser. En 2018, le revenu maximal est de **55 900 \$** par année. Ainsi, votre cotisation ne peut pas dépasser 2 829,60 \$ pour l'année 2018. C'est aussi la somme maximale que versera votre employeur.

Cependant, si vous êtes un travailleur autonome ou une ressource intermédiaire ou de type familial (famille ou résidence d'accueil), vous payez les deux parts, c'est-à-dire 5 659,20 \$ au maximum en 2018.

**Le Régime de rentes du Québec :**  
un régime durable pour les Québécoises et les Québécois